

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 décembre 2014**  
~~~~~

**BUDGET PRIMITIF 2015
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 décembre 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Bernard SALLES, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Max ROUSSEL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations :

Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Jean-André AGOSTINI à M. Philippe SALASC, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER

Excusés :

M. Gérard CABELLO, Monsieur Christian VILOING, Mme Anne-Marie BIZEUL

Absents :

Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Bernard GOUZIN, M. Philippe MACHETEL, Madame Viviane RUIZ

Quorum : 25	Présents : 33	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Sur le rapport du Président,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2015 préalable au vote du budget primitif 2015.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1088 le 16/12/2014
Publication le
Notification le **1 6 DEC. 2014**
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20141215-lmcl70044-BF-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes


Louis VILLARET
34150 GIGNAC

Vu pour être annexé à la délibération n° 1088

Conseil communautaire du 15 décembre 2014



RAPPORT 2 - 6 <i>Rapporteur : M. Louis VILLARET</i>	FINANCES /MARCHÉS COMPTABILITÉ
BUDGET PRIMITIF 2015	
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015.	

I- LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1- Le contexte économique international et national :

L'activité s'est ralentie dans les économies avancées au second trimestre 2014. Si la croissance est restée relativement soutenue aux Etats-Unis et au Royaume-Uni grâce à une demande privée dynamique, dans la zone euro la croissance reste très modérée, avec des divergences qui perdurent entre d'un côté l'Allemagne et l'Espagne dont l'activité progresse sensiblement et de l'autre côté les économies italiennes et françaises qui stagnent.

L'activité dans la zone euro était de 0.0% au second trimestre 2014, confirmant une évolution plus faible qu'anticipé. La croissance dans la zone euro devrait rester modérée au second semestre 2014 (+0.2%). En France, l'économie croîtrait à peine aux troisième et quatrième trimestres 2014 (+0.1%), ce qui porterait la croissance sur l'année 2014 à +0.4%, comme en 2012 et 2013.

La croissance des exportations serait un peu plus soutenue en fin d'année notamment grâce aux effets de la dépréciation récente de l'euro, mais la demande étrangère reste peu dynamique. La demande intérieure peine à redémarrer due à une très faible consommation des ménages (pouvoir d'achat du revenu qui augmenterait de 0.8% sur l'année après 0.0% en 2013) et l'investissement des entreprises se replierait de nouveau. L'atonie de la croissance en France entraînerait celle de l'emploi : le taux de chômage augmenterait de 0.1 point sur le second semestre pour atteindre 10.3% à la fin de l'année, soit le même niveau qu'à l'été 2013. L'inflation continuerait de diminuer pour s'établir à 0.4% d'ici la fin 2014.

Source : Note de conjoncture INSEE (octobre 2014)

2- Le contexte local :

Au niveau régional, le second trimestre a été marqué par une progression de l'emploi dans le secteur de l'hébergement-restauration et une bonne avant-saison touristique sauf dans l'hôtellerie traditionnelle. La consommation des ménages se maintient grâce au recours à l'épargne et au crédit. Cependant, les crédits à l'habitat progressent peu, reflétant les difficultés persistantes dans le secteur de la construction avec une baisse de l'emploi pour le quinzième trimestre consécutif. L'évolution de l'emploi se stabilise dans l'industrie et le commerce, et devient modérément dynamique dans les services aux entreprises. On assiste à une légère progression des créations d'entreprises (+0.7% par rapport au second trimestre 2013) et à une baisse des défaillances d'entreprises sauf dans les secteurs du commerce et de l'hébergement-restauration. Le taux de chômage, quant à lui, poursuit sa progression pour atteindre 13,9 % de la population active, niveau le plus élevé des régions de France métropolitaine.

Source : Note trimestrielle de conjoncture Insee Languedoc-Roussillon (octobre 2014)

La poursuite des autres tendances observées : croissance démographique et potentialités du tourisme.

II- SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

1- Les ressources de la communauté de communes en 2015

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :

Les bases CFE prévisionnelles pour 2015 sont évaluées à de 3 390 760€ soit +3% par rapport à celles de 2014. Concernant le taux de CFE 2015, il est proposé de le garder inchangé en 2015, soit un taux de 38.71%.

Autres impôts économiques et compensations fiscales :

Il est proposé de garder les montants 2014 pour prévoir ces montants en 2015, soit 757 000€ pour la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), 646 000€ pour le montant d'IFER, 127 000€ pour le montant TASCOT et 300 000€ pour le montant prévu des compensations fiscales.

La fiscalité ménages (Taxe d'habitation, taxes foncières bâti et non bâti) :

La communauté de communes pourra bénéficier de la dynamique de ses bases fiscales en matière de taxes ménages ; les bases prévisionnelles prévues sont les suivantes :

- 34 857 260€ pour la taxe d'habitation soit une évolution de +3% par rapport aux bases 2014,
- 26 647 950€ pour le foncier bâti soit une évolution de +2.50% par rapport aux bases 2014,
- 1 221 800€ pour le foncier non bâti soit une évolution de +2.50% par rapport aux bases 2014,
- Le montant de la taxe additionnelle de foncier non bâti est prévu à 88 K€, comme en 2014.

Il est proposé de garder inchangés les taux de la fiscalité ménages en 2015, soit au même niveau que ceux de 2014 et des années précédentes :

- 12.99% pour la taxe d'habitation,
- 3.19% pour la taxe foncière sur propriétés bâties,
- 16.76% pour la taxe foncière sur propriétés non bâties,

Ceci conformément à l'engagement de la communauté de communes lors de l'instauration de la fiscalité mixte en 2010.

Ce produit fiscal sera bien sûr écarté comme les années précédentes du prélèvement FNGIR d'un montant de 2 266 500€ pour alimenter ce fonds de compensation à destination des collectivités perdantes dans le nouveau dispositif fiscal au niveau national.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

Il est proposé de maintenir le taux (17.03%) par rapport aux dépenses prévisibles du service pour avoir égalité entre recettes et dépenses ; seule l'évolution des bases de TEOM assurera une augmentation de ressources à l'établissement. Les bases prévisionnelles prévues pour 2015 sont de 27 851 338€ soit une évolution de +3% par rapport aux bases 2014.

La cotisation 2015 versée au Syndicat Centre Hérault intégrera les nouvelles règles de calcul des participations intercommunales (calcul en fonction du nombre d'habitant pour les charges de structures et les charges techniques relatives à des produits à valoriser, et en fonction des tonnes produites pour les charges techniques relatives à l'enfouissement des déchets résiduels). Elle a été simulée avec une hausse de 5% par rapport à son montant notifié 2014 et **une charge exceptionnelle supplémentaire de 150K € due à la hausse de la TGAP prévue en 2015.**

La taxe de séjour :

Le produit fiscal est reversé intégralement à l'EPIC Office de tourisme intercommunal Saint Guilhem le Désert Vallée de l'Hérault comme le prévoit la loi. Le mode de perception de la taxe est au réel et le produit prévu en 2015 est de 35K€, conformément au produit perçu les années précédentes.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

Après une période de gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales entre 2010 et 2013, l'Etat a prévu d'associer les collectivités locales à l'effort de réduction de la dépense publique sur la période 2014-2017. Cet effort s'est déjà traduit par une baisse de l'enveloppe normée de 1.5 milliards d'euros en 2014 et sera poursuivi dans le cadre de la loi de finances 2015 via une baisse de l'enveloppe normée de 3.67 milliards d'euros en 2015 impactée à 56% sur le bloc communal.

Il est prévu de renouveler cette baisse de 3.67 milliards d'euros en 2016 et 2017 pour atteindre sur la période un effort cumulé de 12.5 milliards de la part des collectivités locales pour le redressement des comptes publics.

La baisse conséquente de la DGF aura pour conséquence directe une baisse de l'épargne brute des collectivités locales et donc de leur capacité à investir.

Pour 2015, la perte pour la communauté de communes est estimée à 200K€ par rapport au montant de DGF attribuée en 2014, le montant 2015 prévu est de 1 785 K€ soit une perte 2.5 fois supérieure à celle subie en 2014 (-80K€ de perte nette en 2014). La baisse de la DGF attendue pour notre établissement devrait être renouvelée en 2016 (nouvelle baisse de -200K€ par rapport à 2015) et en 2017 (nouvelle baisse de -200K€ par rapport à 2016) **pour atteindre une perte nette sur la période de – 680K€ environ, ce qui représentera près d'un tiers de perte sur la recette DGF perçue en 2013.**

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FNPIC) :

Depuis la création de ce fonds, les communes et la communauté de communes en sont les bénéficiaires. La répartition dérogatoire détermine en fonction du CIF la quote-part de l'EPCI et le solde à répartir entre les communes membres est fonction du potentiel financier par habitant.

Il est proposé de reconduire ce mode de calcul pour la répartition du FNPIC 2015, sachant que la loi de finances a augmenté ce fonds de 570 millions d'euros en 2014 à 780 millions d'euros en 2015 d'où une hausse de cette dotation attendue cette année.

Autres dotations:

La Commission des Finances de l'Assemblée nationale a voté un amendement proposant de relever le taux du FCTVA de 15,761% à 16.442% l'alignant ainsi sur le taux de remboursement de TVA des entreprises, ce qui devrait conduire à une hausse de 5% des remboursements versés via le FCTVA.

Il est cependant nécessaire de poursuivre des recherches de financements pour l'ensemble de nos projets d'investissement et de fonctionnement.

Au niveau des atténuations de produits (l'attribution de compensation):

En fonction de ce qui était prévu dans le pacte financier de décembre 2001, les versements de fiscalité 2015 tiendront compte des transferts de charges effectivement réalisés (CLET). Les derniers transferts de charges ont été réalisés en 2012 concernant notamment le transfert de l'Ecole de Musique Intercommunale Vallée de l'Hérault et les structures d'accueil de la Petite Enfance communales et associatives, ils ont été corrigés par le rapport CLETC du 08 novembre 2013.

Les produits des biens et services :

Nos produits propres représentent une part importante de nos recettes depuis 2013, due à l'intégration de nouveaux services à la population au sein du budget principal, notamment les établissements d'accueil du jeune enfant (4 crèches et un jardin d'enfant), le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et l'Ecole de Musique Intercommunale (EMI) qui devraient représenter à eux seuls environ 1 255K€ de recettes en 2015 (prestation de services CAF, participations et cotisations familles).

Les moyens humains en 2015:

Cette année, il est proposé de maintenir un effectif stable par rapport à 2014 afin de limiter nos dépenses de fonctionnement notamment au niveau des charges de personnel. Aucun recrutement n'est prévu hormis pour remplacer les agents absents ou mutés.

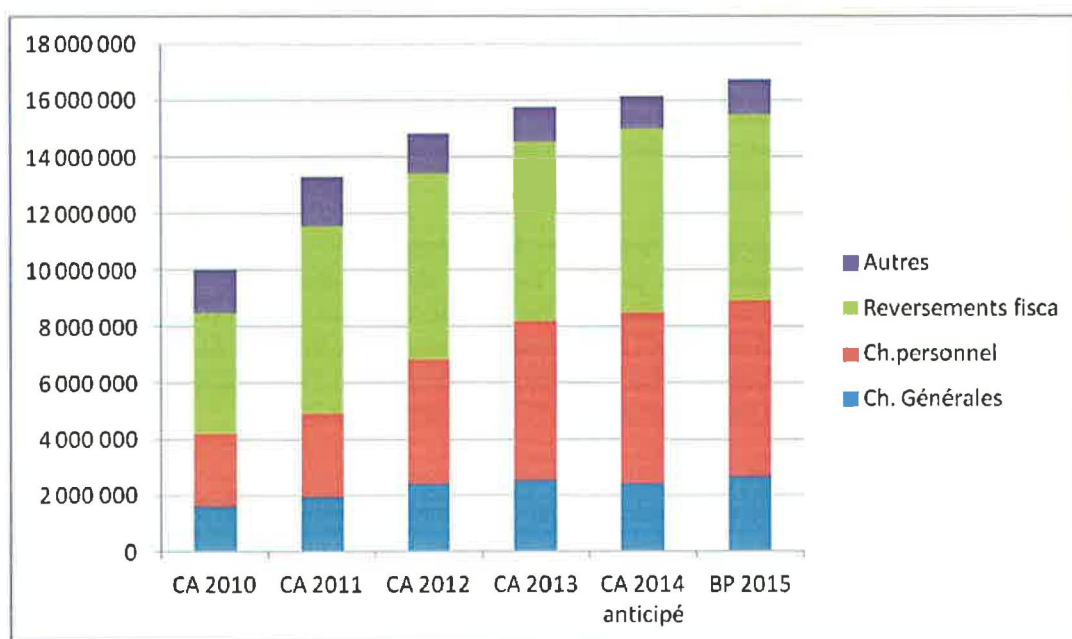
2- Les tendances budgétaires de la communauté de communes

- Section de fonctionnement : une attention particulière à nos dépenses de gestion

Exercice	Dépenses réelles de fonctionnement	Evolution en %
CA 2010	10 010 574€	
CA 2011	13 297 959€	+32.84%
CA 2012	14 823 224€	+11.47%
CA 2013	15 769 061€	+6.38%
CA 2014 anticipé	16 149 904€	+2.42%
BP 2015	16 738 777€	+3.6%

Les charges à caractère général sont en augmentation par rapport au réalisé 2014 anticipé de +9.78% et les charges de personnel en légère augmentation par rapport au réel 2014 (+3.39%) ; les reversements de fiscalité (+1.68%) et les charges de gestion courante (+3%) sont en légère hausse par rapport à 2014, tandis que les charges financières sont en nette diminution (-10.8%) par rapport à 2014.

Evolution des principaux postes de dépenses de fonctionnement depuis 2010 :

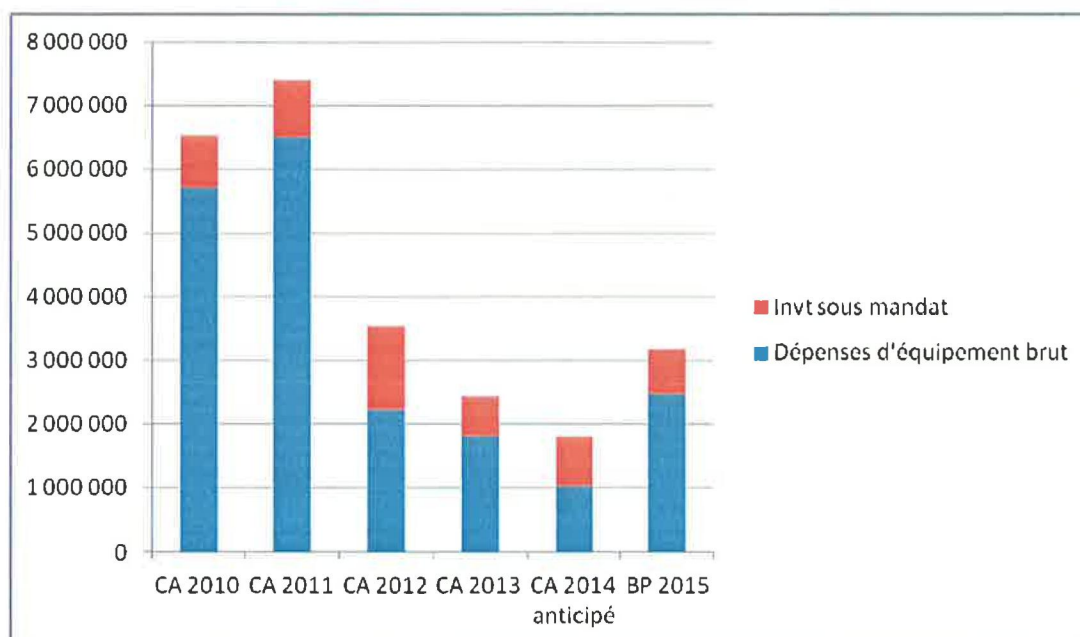


- Section d'investissement : une pause budgétaire prolongée après plusieurs années de fort investissement

Exercice	Dépenses d'investissement réelles	Evolution en %
CA 2010	8 427 140€	
CA 2011	9 799 345€	+16.28%
CA 2012	5 213 299€	-46.80%
CA 2013	5 582 760€	+7.09%
CA 2014 anticipé	3 335 638€	-40.25%
BP 2015	4 684 700€ (plus 2 663 946€ de RAR 2014)	+40.44%

Cependant, les dépenses d'équipement brut du BP2015 hors restes à réaliser 2014 et hors investissement sous mandat, s'élèveront à 2 472K€ contre 2 515K€ au BP2014.

Evolution des dépenses d'équipement brut depuis 2010 :



- Une capacité d'autofinancement qu'il est nécessaire de préserver

L'épargne brute de la communauté de communes sera en baisse en 2015 : elle devrait s'élever à 1 452K€ en 2015, sachant qu'elle devrait être de 1 871K€ en 2014 et qu'elle s'élevait à 1 788K€ en 2013 / 1 285K€ en 2012 / 1 706K€ en 2011 / 1 803K€ en 2010.

Par conséquent, l'épargne nette devrait être très faible en 2015 (quasi nulle), malgré un montant légèrement plus faible consacré au remboursement du capital de la dette.

Notre capacité d'autofinancement devrait se détériorer à partir de 2015 notamment par le biais de la baisse de notre épargne brute ; cette évolution est en grande partie due à la forte baisse de la DGF qui a commencé en 2014 et qui va se poursuivre en s'intensifiant jusqu'en 2017, rendant plus difficile nos efforts de désendettement et de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement amorcés depuis 2013 ; cela va aussi nous contraindre à prolonger d'autant notre pause budgétaire en matière de dépenses d'investissement.

La perte estimée d'épargne brute pourrait être d'environ 800K€ soit -40% d'ici l'horizon 2017, toutes choses égales par ailleurs.

- Une capacité de désendettement à maîtriser en raison de nos efforts d'équipement

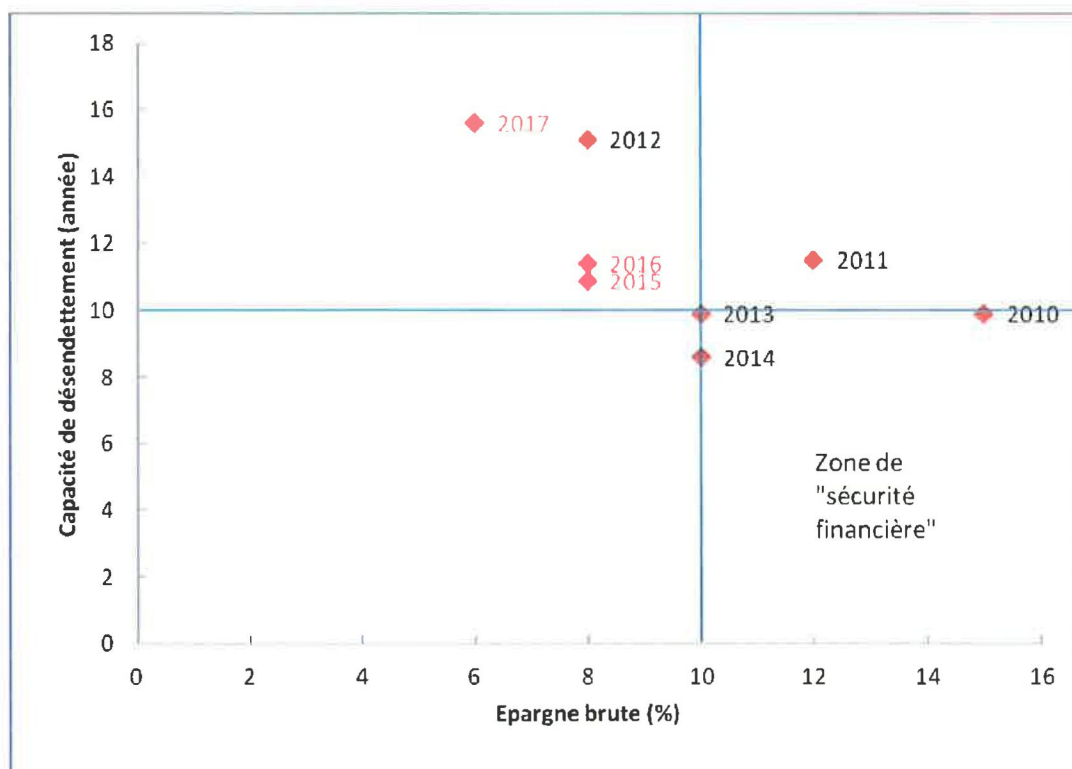
L'encours de dette sur le budget principal en baisse depuis 2011 serait stable en 2015 : il devrait s'élever à 16 112K€ à fin 2015 soit 434€ par habitant ; dans cet encours prévisionnel à fin 2015, il est prévu un nouvel emprunt de 1 500K€ à contracter en 2015 afin de pouvoir financer nos investissements sur cet exercice.

La capacité de désendettement (encours de dette rapporté à l'épargne brute) devrait s'élever à environ 11 ans en 2015, témoignant d'une gestion maîtrisée de notre dette. Elle devrait être de 8.6 ans à fin 2014 et elle était de 10 ans en 2013, après être montée à 15 ans en 2012.

En raison de l'effort demandé pour le redressement des comptes publics, notre capacité de désendettement pourrait fortement se dégrader d'ici 2017 et passer de 11 ans à plus de 15 ans, même avec un niveau d'investissement semblable à 2014 et 2015.

Notre dette est récente, l'encours s'est formé essentiellement depuis 2007 avec le financement des nombreux projets d'investissement de l'établissement : parc d'activités de Camalcé et siège de la communauté de communes en 2006, aménagement des abords du pont du Diable et de la maison du site de 2007 à 2009, hôtel d'entreprises au Domaine des Trois Fontaines en 2008, ateliers du service Ordures Ménagères (SOM) en 2009 et 2010, Argileum-Maison de la Poterie en 2010 et 2011, requalification ZAE La Garrigue St André en 2010, acquisition et sécurisation de l'Abbaye d'Aniane de 2010 à 2012.

Evolution de la situation financière CCVH :



III- PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

La communauté de communes a terminé son premier projet (2008-2014) de territoire et a décidé de renouveler son deuxième projet de territoire pour la période 2015-2021. Ceci malgré les difficultés liées aux crises financières, économiques et de la dette tout en essayant d'anticiper les effets de la réforme territoriale. Engagé en septembre 2013, le travail de renouvellement du projet de territoire (concertation réalisé auprès des différentes parties prenantes du territoire) s'achève à la fin de cette année. Le premier trimestre de l'année 2015 sera donc consacré à l'écriture des fiches actions de notre futur Projet de territoire et à son chiffrage en vue de l'établissement du Projet Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période correspondante.

A titre transitoire, ce sont donc les axes du premier Projet de territoire qui référencent donc les actions présentées à l'occasion du Débat d'Orientaion Budgétaire (DOB).

Après les nombreux investissements menés par l'établissement ces dernières années, il apparaît nécessaire de ralentir encore en 2015 afin d'évaluer nos politiques publiques et de terminer l'élaboration de notre futur projet de territoire.

La communauté de communes a cependant la volonté de poursuivre cette année les efforts engagés depuis plusieurs années : les investissements consentis depuis 2007 nous permettent aujourd'hui de renforcer les actions en faveur du développement économique, de l'habitat, de la petite enfance et du haut débit notamment.

L'ensemble de ces actions se retrouve dans les axes du projet territorial proposés ci-après.

1- AXE 1 : un bassin de vie aménagé, harmonieux et équilibré

Disposer des moyens et infrastructures nécessaires pour habiter et vivre sur le territoire est une demande forte des élus, acteurs et usagers du territoire. Il s'agit notamment de bénéficier de l'attractivité de notre territoire sans le dénaturer.

Pour ce faire, la communauté de communes a mis en place des outils visant à développer et à diversifier l'offre d'habitat. Elle a également mis en œuvre des outils de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Au vu de l'importance stratégique de cet enjeu, il est proposé en 2015, de poursuivre les actions en faveur de l'habitat avec :

- un effort particulier sur la réhabilitation des centres anciens par la conduite d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) sur l'ensemble du territoire intercommunal, renforcé par un dispositif plus ciblé sur les îlots dégradés ;
- le développement de petits ensembles collectifs ;
- la finalisation du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH)

Les principaux enseignements de l'évaluation du PLH :

- un contexte marqué par un ralentissement global de la dynamique de construction,
- une croissance démographique importante principalement constituée de primo-accédants (2,3 habitants/logements),
- une production de logements en deçà des objectifs fixés initialement et principalement constituée de logements individuels,
- un retard pris dans la production de logements sociaux du aux difficultés de mobilisation des bailleurs sociaux et au retard pris sur certaines opérations d'aménagement et dans la validation des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Attractif, notre territoire l'est aussi du fait de la qualité de ses Paysages et de son Patrimoine. Dans ce cadre, la communauté de communes a mis en place de nombreux outils pour faire de son territoire un site d'excellence environnementale et paysagère.

Au vu de l'importance stratégique de cet enjeu, il est ainsi proposé en 2015, de :

- poursuivre le 3ème plan de restauration du patrimoine avec la restauration de plusieurs monuments qui embelliront les villages du territoire ;
- continuer à accompagner les communes dans leurs travaux d'aménagements et d'urbanisme : la requalification des rues du centre d'Aniane, les travaux de requalification des anciens espaces ferroviaires à Campagnan...
- poursuivre l'exercice du service Autorisation du Droit des Sols (ADS) avec l'adhésion de 24 communes.

Enfin, alors que les enjeux agricoles ont été fréquemment soulevés dans le cadre de la concertation du futur Projet de territoire, il est proposé :

- d'accompagner dans le cadre du contrat de canal l'ASA d'irrigation de Gignac et accompagner l'ASA de Plaissan sous forme d'un fond de concours.

2- AXE 2 : un bassin de vie économique, dynamique et attractif

Le développement économique de notre territoire est la condition sine qua none de la durabilité durable. Facteur de croissance, de création de richesse et d'emploi, l'économie de notre territoire doit être mobilisée au service d'un Projet de territoire durable.

Ainsi, il s'agit ici de renforcer l'activité économique et l'emploi en poursuivant notre politique de réhabilitation, de création et d'extension de nos parcs d'activités (poursuite de la commercialisation de La Tour à Montarnaud et de la réhabilitation du cœur de ZAC La Croix à Gignac...).

Pour tirer le meilleur parti de la desserte autoroutière de notre territoire et attirer des entreprises d'envergure, il est proposé de poursuivre la coopération engagée en 2014 avec le Conseil Général pour le développement de l'Ecoparc sur la conurbation Gignac/St André-de-Sangonis.

Par ailleurs, pour faire vivre le tissu entrepreneurial du territoire, il est proposé de poursuivre le travail d'animation en direction des entreprises et des acteurs économiques du territoire avec l'organisation d'événementiels tels que la « Foire à Vivre en Vallée de l'Hérault » et le « 27^{ème} Concours des Vins de la Vallée de l'Hérault ».

Enfin, il s'agit d'accompagner le développement touristique, pour lequel la communauté de communes apporte un fort soutien financier et technique, et permet notamment à l'Office de Tourisme de poursuivre sa politique d'accueil, d'animation et de développement (achat de la Bergerie à Aniane).

Il est également proposé de poursuivre le programme Opération Grand Site (OGS) avec :

- l'abbaye d'Aniane : les fouilles archéologiques ;
- l'aménagement de l'accès PMR du quai navettes au Pont du Diable ;
- le sentier d'interprétation et mise en valeur des points de vue paysagers ;
- finaliser l'élaboration des DOCOB Natura 2000 sur les SIC Gorges de l'Hérault puis Montagne de la Mourre Causse d'Aumelas.
- poursuivre l'aménagement des espaces dédiées aux activités de pleine nature.

Les principaux enseignements de l'évaluation des retombées économiques du Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault :

- Des retombées économiques importantes près de 7 millions d'euros par an de dépenses nettes réalisées par les 600 000 visiteurs du Grand Site de France et étalés sur l'année 30% en avant

saison (avril à juin), 40% en haute saison (juillet août), 25% en après saison (septembre à novembre) ;

- Des dépenses réalisées sur la restauration 55% et sur les achats de produits locaux alimentaires ou artisanaux 30% ;
- Le Grand Site de France, un marqueur de haute qualité paysagère et environnementale facteur d'attractivité et de retombées économiques durables.

3- AXE 3 : un bassin de vie quotidienne au service des habitants

Vivre sur notre territoire nécessite la mise en œuvre d'une politique solide de services en direction des populations. Il s'agit notamment de renforcer la politique de tri sélectif par une organisation efficace de nos collectes et des actions de sensibilisation auprès de la population.

Il s'agit également d'accompagner et consolider le développement des systèmes d'informations en direction de la population (SIG, ADS, extranet, applicatifs...) largement plébiscité par nos communes membres.

Dans cette politique d'accompagnement, il s'agit aussi d'améliorer la desserte numérique de notre territoire – ceci à des fins de qualité de vie et d'attractivité économique. C'est pourquoi, il est proposé dès 2015, d'aider nos communes membres dans leur besoin de « très haut débit ». Cette opération d'un montant de près d'un million d'euros s'inscrira vraisemblablement dès la décision du comité de pilotage puis du Conseil communautaire dans le plan pluriannuel d'investissement 2015-2020.

Plus généralement et afin de garantir un accès du plus grand nombre de nos habitants aux services qui leurs sont essentiels, il est proposé de concrétiser la mise en œuvre de la politique enfance-jeunesse avec :

- le lancement des travaux de construction de la première crèche intercommunale à Montarnaud ;
- concernant l'enfance/jeunesse, le travail du groupe de pilotage territorial et la collaboration et coordination des actions communales.

Les principaux enseignements de l'évaluation du Contrat Enfance Jeunesse :

- une demande des familles globalement satisfaisante (offre individuelle/collective) mais qui reste en tension ;
- une réponse de la communauté soucieuse de l'équilibre offre individuelle/offre collective ;
- une offre à consolider (création d'un équipement intercommunal) et une culture commune à construire entre les établissements pour une meilleure qualité de service aux familles du territoire.

Conformément aux travaux d'évaluation du Réseau intercommunal des Bibliothèques de la Vallée de l'Hérault, il est proposé de :

- poursuivre la politique d'éveil et d'animation culturelle dans les bibliothèques ;

- promouvoir une politique culturelle en lien avec le développement des actions de l'EMI et des animations culturelles sur le territoire.

Les principaux enseignements de l'évaluation du Réseau intercommunal des Bibliothèques :

- Un réseau connu et reconnu apprécié par les usagers et ses membres et partenaires ;
- Un effort conséquent de la Communauté et des communes en faveur d'un maillage du territoire par des équipements de proximité et de la politique documentaire ;
- Un déficit d'équipements structurants (médiathèques) et des amplitudes horaires demeurant trop faibles ;
- Une politique documentaire à structurer pour mieux répondre aux demandes des usagers.

Enfin, il s'agira de continuer notre soutien auprès des associations de notre territoire actrices essentielles de cohésion sociale –et ce dans la logique de nos compétences intercommunales.

Je propose donc à l'Assemblée :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2015 préalable au vote du budget primitif 2015.